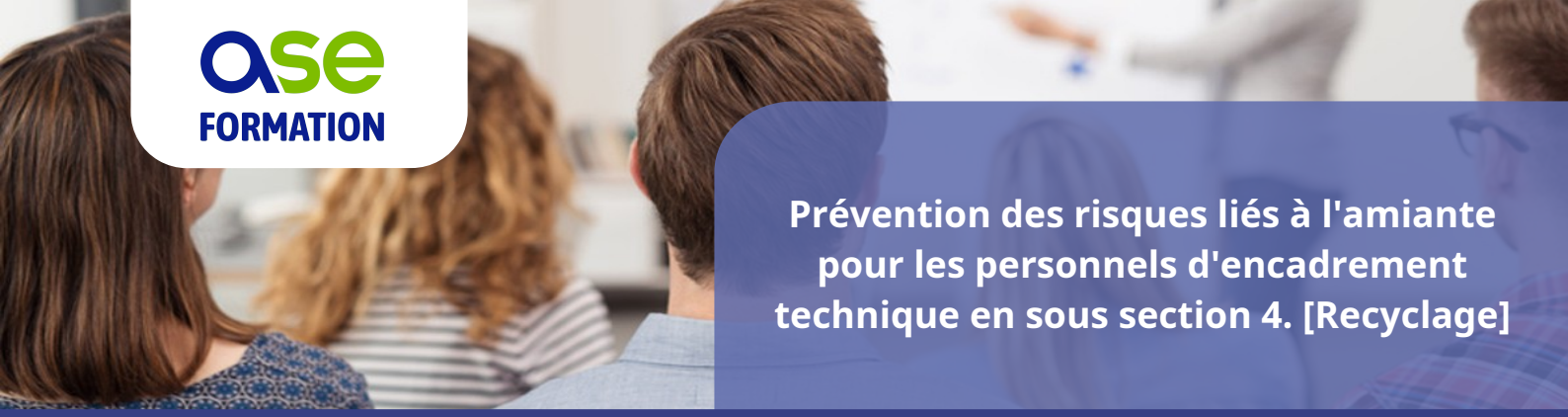


# Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels d'encadrement technique en sous section 4. [Recyclage]

*Expositive, démonstrative, active, expérientielle*
***Formation Théorique*** : Présentiel

7 heures

**TARIF PUBLIC**
A partir de 360,00 €

**DÉLAI D'ACCÈS**
Présentation d'une Pièce d'identité et ancienne attestation SS4 en cours de validité

**NATURE DE L'ACTION**
PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

**PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION**
**Examen de validation des acquis :**
Evaluation théorique de 20 minutes sur la base d'un QCM et/ou de questions à réponses courtes
Evaluation pratique d'une heure portant sur l'analyse d'une mise en situation
A l'issue de la formation et selon la réussite de l'évaluation des acquis, validation de la formation par le formateur

**FORMALISATION**
Attestation de compétence

**PARTICIPANTS**

## PUBLIC

Toutes personnes soumises au respect de la règlementation du code du travail en tant que public Encadrant technique. Et ayant déjà suivi la formation préalable initiale de moins de 3 ans.

## PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation initiale à la prévention du risque amiante public Encadrant Technique

Attestation médicale d'aptitude au poste de travail, ainsi que l'attestation de compétence de la dernière formation datant de moins de 3 ans.

Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit

## OBJECTIFS

Répondre à l'obligation réglementaire de recyclage périodique (tous les 3 ans) de la formation à la prévention du risque amiante du personnel " Encadrant technique" amené à concevoir des travaux comportant un risque d'émission de fibres d'amiantes (interventions dîtes de " Sous-Section 4" du Code du travail) selon les dispositions de l'arrêté du 23 février 2012 .

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entrainer la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'empoussièrement et d'exposition induits ;

Appliquer les principes généraux de ventilation et de captation des poussières à la source et/ou faire appliquer les principes de ventilation et de captation des poussières à la source ;

Sur la base de l'évaluation des risques, établir un mode opératoire articulé, selon les cas, avec un plan de prévention ou un PPSPS et/ou le faire appliquer et/ou l'appliquer ;

Définir et/ou faire appliquer et/ou appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

# Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels d'encadrement technique en sous section 4. [Recyclage]

## PROGRAMME

**Formation conforme au référentiel de la fiche RS6418 : Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels d'encadrement technique en sous section 4.**
Connaitre les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ; réviser les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ; Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ; Etre capable de définir et/ou de faire appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

## FORMATEURS

Formateur salariés et/ou partenaires, experts dans le domaine du risque amiante

## MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation sur vidéoprojecteur, exposés, échanges, expérience terrain, cas pratique, schéma dynamique et livret sur l'extranet du stagiaire

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).
Pour toute question notre référent Handicap est joignable au 04.66.21.21.46.

## SATISFACTION

Taux de satisfaction :

Variable non renseignée %

Taux de réponse : 0% (0 participants ont répondu / 2 n'ont pas répondu)

ASE FORMATION
5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES
SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46

Dernière modification le 13/10/2026 par SENAC Marion